


Septembre 2012

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

COMITÉ FINANCIER

Cent quarante-septième session

Rome, 5-9 novembre 2012

**Rapport intérimaire sur la mise en œuvre des recommandations du
Commissaire aux comptes**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Aiman Hija

Directeur de la Division des finances et Trésorier

Tél.: +39 06 570 54676

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'internet, à l'adresse www.fao.org.

RÉSUMÉ

- Le présent document fait le point sur la mise en œuvre par le Secrétariat des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes. Conformément aux demandes du Comité à sa cent quarante-troisième session, en mai 2012, ce rapport intérimaire intègre une mise à jour sur les éléments en attente de validation par le Commissaire aux comptes, un point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'examen et de l'évaluation du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement, et des informations sur les progrès accomplis dans les travaux sur les accords avec les pays hôtes¹.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité est prié d'examiner le document et de donner les indications qu'il jugera appropriées.

Projet d'avis

- **Le Comité a examiné et noté l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes.**
- **Le Comité attend avec intérêt de recevoir un rapport intérimaire actualisé à sa prochaine session ordinaire, en 2013, rapport dont il a noté qu'il comprendra aussi l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport *in extenso* de 2010-2011.**

¹ Voir CL 144/12, par. 34.

Introduction

1. Le tableau ci-après fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre par la FAO des recommandations du Commissaire aux comptes.

Rapport de vérification des comptes	Nombre total de recommandations	Mises en œuvre et fermées	En cours à ce jour
Rapport <i>in extenso</i> 2008-2009²	27	11 ³	16
Examen et évaluation du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement⁴	8	4	4

2. Le tableau ci-après expose en détail l'état d'avancement de la mise en œuvre de chaque recommandation qui n'avait pas encore été mise en œuvre ni fermée à la date de présentation du précédent rapport intérimaire au Comité financier, et précise les délais d'exécution suggérés par le Commissaire aux comptes.

3. Les mesures prises par le Secrétariat pour mettre en œuvre chaque recommandation sont exposées dans la colonne intitulée *Réponse de la Direction*, et l'avis du Commissaire aux comptes sur l'avancement est présenté dans la dernière colonne, intitulée *Commentaires du Commissaire aux comptes*.

² Les recommandations contenues dans le rapport *in extenso* 2008-2009 englobent et prennent en compte les aspects non encore réglés de précédentes recommandations issues de la vérification extérieure des comptes.

³ Le précédent rapport faisait état de cinq (5) recommandations mises en œuvre et fermées – voir FC 143/16, par. 1.

⁴ Voir FC 143/16 Add. 1.

EXERCICE BIENNAL 2008-2009 - VÉRIFICATION DU SIÈGE

FONDAMENTALE

Recommandation	Échéance suggérée	Réponse de la Direction	Commentaires du Commissaire aux comptes
Recommandation 1. Obligations liées au personnel			
<p>Nous recommandons vivement à l'Organisation de résoudre de toute urgence le problème du financement des obligations liées à son personnel car tout report des décisions, notamment celles qui concernent les propositions de financement, compromettra sans aucun doute la viabilité financière du PTB dans les prochaines années.</p>	2010	<p>Le Secrétariat a attiré l'attention des organes directeurs à de nombreuses reprises au cours de ces dernières années sur le fait que le financement biennal actuel était inadéquat compte tenu de l'ampleur des engagements contractés. Cette question a été débattue récemment, à la cent quarante-troisième session du Comité financier, en mai 2012, lors de l'examen par celui-ci des résultats de la dernière évaluation actuarielle en date, au 31 décembre 2011, et des résultats de l'étude consacrée aux autres stratégies et options de financement des obligations liées au personnel.</p> <p>À sa trente-septième session, en juin/juillet 2011, la Conférence a insisté de nouveau sur la nécessité de prendre de nouvelles mesures pour assainir la situation financière de l'Organisation, mais a noté que la conjoncture économique ne permettait pas encore de concrétiser les propositions de financement supplémentaires. La Conférence a indiqué qu'elle réexaminerait la question du financement de ces obligations lors des exercices biennaux futurs.</p> <p>Cette question sera approfondie par le Comité financier, à sa session de mars 2013, lorsqu'il examinera les résultats de la dernière évaluation actuarielle en date, au 31 décembre 2012, et étudiera les approches de financement à communiquer au Conseil dans le cadre du</p>	<p>La question du financement des obligations liées au personnel devant être réexaminée, il conviendra de suivre la mise en œuvre de cette recommandation jusqu'à son terme.</p>

Recommandation	Échéance suggérée	Réponse de la Direction	Commentaires du Commissaire aux comptes
		PTB 2014-2015.	
Recommandation 3. Accords avec les pays hôtes			
<p>Nous recommandons, avec l'accord de la Direction, de conduire un examen complet des accords qui ne sont plus d'actualité afin d'évaluer l'adéquation des contributions, en espèces ou en nature, et d'étudier la possibilité de créer des recettes supplémentaires en négociant des dispositifs améliorés de répartition des coûts entre l'Organisation et les pays hôtes qui s'y prêteraient.</p>	2010	<p>Le Bureau de l'appui à la décentralisation a formulé une proposition d'examen approfondi et de renégociation des accords avec les pays hôtes des Représentations de la FAO ainsi que de la contribution des gouvernements concernés sur la base du classement des pays par revenu.</p> <p>Cette opération sera menée à titre expérimental avec un premier groupe de pays sans arriérés de paiement, en utilisant le nouveau modèle d'accord avec les pays hôtes qui vient d'être élaboré. Des informations supplémentaires sur les progrès accomplis en la matière sont présentées en annexe au présent document.</p>	<p>L'examen complet des accords avec les pays hôtes étant en cours de réalisation, il conviendra de suivre la mise en œuvre de cette recommandation jusqu'à son terme.</p>
Recommandation 4. Fonds de roulement			
<p>Nous recommandons à l'Organisation d'envisager sérieusement de relever le montant du Fonds de roulement afin qu'il joue un rôle de tampon suffisant pour le Fonds général. À cet égard, le Secrétariat a confirmé qu'il inclurait dans la section du PTB 2012-2013 relative à la santé financière de l'Organisation des propositions tendant à un relèvement du montant du Fonds. Ces propositions seront analogues à celles qui avaient été précédemment présentées dans le PTB 2010-2011 mais qui n'avaient pas été approuvées par les Membres à cette époque. Nous</p>	2010	<p>Le Secrétariat a intégré dans le PTB 2012-2013 des propositions visant à relever le niveau de financement du Fonds de roulement.</p> <p>À sa trente-septième session, en 2011, la Conférence a insisté de nouveau sur la nécessité de prendre de nouvelles mesures pour assainir la situation financière de l'Organisation, mais a noté que la conjoncture économique ne permettait pas encore de concrétiser les propositions de financement supplémentaires. La Conférence a en conséquence reporté aux exercices biennaux à venir la reconstitution du Fonds de roulement.</p> <p>Les propositions visant à relever le niveau de financement du Fonds de roulement seront présentées dans le cadre du PTB 2014-2015.</p>	<p>Nous avons noté les mesures prises par le Secrétariat et la Conférence pour relever le niveau de financement du Fonds de roulement. La mise en œuvre de cette recommandation devra être suivie jusqu'à son terme.</p>

Recommandation	Échéance suggérée	Réponse de la Direction	Commentaires du Commissaire aux comptes
recommandons de nouveau à l'Organisation de poursuivre ses efforts en vue de recouvrer les contributions ainsi que les arriérés dus par les États Membres.			
Recommandation 5. Contrôles budgétaires du Programme ordinaire			
Nous encourageons l'Organisation, chaque fois que cela est possible, à utiliser la fonction de gestion budgétaire standard d'Oracle pour contrôler d'une manière effective et efficace les disponibilités financières conformément aux règles de fongibilité budgétaire.	2010	<p>Le Commissaire aux comptes note dans son rapport (par. 61) qu'une approche rigoureuse du contrôle budgétaire est déjà en place dans l'Organisation, ce qui permet aux responsables du budget de disposer d'informations sur l'état du budget régulièrement actualisées et comprenant toutes les transactions traitées dans les applications Oracle et non-Oracle. Ces informations sont fournies aux responsables du budget par la base de données centrale d'Oracle et mises à jour quotidiennement. Les responsables du budget sont tenus d'examiner ces informations régulièrement et d'engager des fonds seulement après avoir examiné les soldes disponibles. Par ailleurs, l'Organisation a mis en place des systèmes et des procédures pour surveiller la situation des crédits alloués et établir des rapports à ce sujet, et pour examiner et autoriser des ajouts aux allocations et des virements entre celles-ci.</p> <p>Avec la mise en œuvre du système mondial de gestion des ressources et le déploiement de systèmes financiers dans les bureaux de pays en 2013, des informations financières plus complètes seront disponibles plus rapidement et faciliteront l'installation de fonctionnalités automatisées de contrôle budgétaire.</p> <p>Au cours de l'exercice 2012-2013, l'Organisation met la</p>	Nous prenons acte du lien entre la recommandation et l'examen en cours du nouveau module de planification et de budgétisation, et nous encourageons l'Organisation à mener à bien la mise en œuvre de cette recommandation.

Recommandation	Échéance suggérée	Réponse de la Direction	Commentaires du Commissaire aux comptes
		dernière main aux conditions à réunir pour concevoir le nouveau modèle de planification et de budgétisation et définit la nouvelle structure du PTB ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour instaurer un nouveau système d'établissement de rapports normalisés, conformément aux recommandations formulées dans le Plan d'action immédiate et l'Examen détaillé. La possibilité d'utiliser les fonctionnalités budgétaires standard d'Oracle pour déterminer de manière efficace la disponibilité de fonds, si elle est envisageable en pratique, sera considérée dans le cadre de cet examen.	
Recommandation 6. Définition des mandats et des produits dans les contrats de consultants			
Nous recommandons à l'Organisation d'examiner attentivement les résultats d'activité des consultants et de refuser la prolongation des contrats de ceux qui ne remettent pas leurs rapports conformément à leurs obligations contractuelles. L'Organisation approuve la recommandation et note que le document d'évaluation de la qualité rédigé par la division chargée des engagements doit indiquer si les délais fixés n'ont pas été respectés, mentionner les raisons éventuelles du retard, et contenir une déclaration de non-réengagement le cas échéant. Dans ce contexte, nous avons été informés que des formulaires visant à normaliser les mandats, les objectifs et les produits escomptés figurant dans les	2012	Un modèle standard de mandat, d'objectifs et de produits escomptés pour les consultants et les titulaires d'un accord de services personnels a été adopté en septembre 2010 dans le cadre des initiatives liées au Cadre stratégique RH et Plan d'action 2010-2011. Ce modèle, qui comprend des indicateurs de performance clés mesurables prédéfinis, répond à cette recommandation.	Le Comité a pris note de l'introduction du modèle standard. La mise en œuvre de cette recommandation peut être considérée comme achevée.

Recommandation	Échéance suggérée	Réponse de la Direction	Commentaires du Commissaire aux comptes
accords de services personnels et les contrats de consultants avaient été diffusés dans l'Organisation le 8 septembre 2010.			
Recommandation 7. Gestion de projets et clôture de projets			
<p>Nous recommandons à l'Organisation d'examiner plus attentivement la cause des retards concernant la clôture des projets afin de trouver une solution et de fixer un objectif de réduction de ces retards.</p>	2011	<p>Il est admis qu'il existe des problèmes de longue date liés à des retards dans la clôture des projets, et le Commissaire aux comptes constate dans son rapport (par. 61) que certaines mesures ont été prises pour améliorer la situation; il a pris note en particulier du fait que les procédures de clôture des projets dans Oracle et dans le Système d'information sur la gestion du Programme de terrain (FPMIS) étaient désormais harmonisées, ce qui permettra de réduire les retards enregistrés dans les clôtures financières.</p> <p>Le Département de la coopération technique (TC), en consultation avec un large éventail de parties prenantes au Siège et dans les bureaux décentralisés, procède actuellement à la révision et à l'actualisation de la plupart des procédures liées au cycle des projets, y compris celles qui concernent l'autorisation et la clôture opérationnelles. En outre, plusieurs missions ont été dépêchées dans les bureaux régionaux dans le but d'identifier, d'évaluer et de résoudre les problèmes et les retards opérationnels, notamment ceux qui sont liés à la clôture des projets.</p> <p>La phase 6 du nouveau cycle des projets décrit en détail les procédures à mettre en place pour clore les projets en temps voulu. En outre, un nouveau formulaire de clôture opérationnelle des projets a été mis au point.</p> <p>Dans ce contexte, un nouvel outil de suivi provenant du</p>	<p>La suite donnée par l'Organisation sera évaluée à l'occasion des vérifications menées au cours de l'exercice biennal 2012-2013.</p>

Recommandation	Échéance suggérée	Réponse de la Direction	Commentaires du Commissaire aux comptes
		<p>Réseau d'appui au programme de terrain est désormais disponible dans FPMIS. Cet outil est destiné à attirer l'attention des responsables du budget, des unités techniques chef de file et des autres personnes participant aux opérations et au suivi sur le fait que des mesures doivent être prises pour remédier à ces problèmes et aux autres problèmes opérationnels. Il est actuellement largement utilisé. Les bureaux régionaux soulignent également dans leurs formations la nécessité de telles mesures.</p> <p>Cependant, le responsable du budget est chargé en dernier ressort des opérations de clôture (les écritures relatives aux dépenses de personnel et au matériel et autres intrants sont arrêtées conformément aux procédures standard de la FAO).</p> <p>L'Organisation approuve la recommandation, et confirme que toutes les actions possibles pour la mettre en œuvre ont été entreprises.</p>	

Recommandation	Échéance suggérée	Réponse de la Direction	Commentaires du Commissaire aux comptes
8. Dépenses d'appui au Programme de terrain (frais de gestion des projets)			
<p>Nous recommandons à l'Organisation:</p> <p>a) conformément au principe d'alignement raisonnable des dépenses d'appui aux projets et programmes de terrain telles qu'elles ont été réellement engagées sur les remboursements au titre des projets financés par les donateurs, de modifier immédiatement la politique relative aux remboursements des dépenses d'appui afin d'inclure le recouvrement de tous les coûts indirects fixes dans la mesure où ils sont acceptables pour les donateurs, et de fournir les directives et la formation correspondantes requises.</p> <p>b) conformément au principe de transparence et afin d'établir précisément le niveau raisonnable des remboursements des dépenses d'appui, d'examiner la manière de présenter et d'évaluer le niveau des remboursements des dépenses d'appui aux projets financés par des ressources extrabudgétaires afin de faire apparaître les éléments suivants:</p> <p>b.1 les coûts d'appui indirects fixes non remboursés;</p> <p>b.2 les dépenses d'appui non</p>	2012	<p>Le Secrétariat a présenté au Comité financier, à sa cent trente-huitième session, en mars 2011, des mesures visant à améliorer la mise en œuvre de la politique de l'Organisation en matière de remboursement des dépenses d'appui. Ces mesures ont été accueillies favorablement par le Comité, qui attendait de pouvoir examiner de manière plus approfondie, à sa session d'octobre 2011, des propositions de mesures de recouvrement des coûts pour les catégories ayant été précédemment exclues de cette politique.</p> <p>À sa trente-septième session, en juin 2011, la Conférence a réaffirmé la politique de remboursement intégral des coûts et s'est dite préoccupée par la situation d'insuffisance chronique de remboursement des dépenses de soutien administratif et opérationnel dont font régulièrement état les rapports biennaux sur l'exécution du Programme. La Conférence a invité instamment le Directeur général à s'employer activement à améliorer le remboursement des dépenses supportées au titre du soutien administratif et opérationnel fourni aux activités extrabudgétaires et à mettre à profit l'expérience acquise par d'autres institutions des Nations Unies pour élaborer de nouveaux mécanismes, selon qu'il convient. De tels moyens d'améliorer le remboursement des coûts, y compris dans des domaines tels que la sécurité ou les systèmes et technologies de l'information, ont été examinés par le Comité financier en octobre 2011, puis approuvés par le Conseil en décembre 2011. En conséquence, une majoration des dépenses liées au personnel et aux consultants des projets est</p>	<p>Nous notons les efforts entrepris par la Direction pour répondre à ces recommandations, mais étant donné que les moyens d'optimiser le remboursement des coûts, y compris dans des domaines tels que la sécurité ou les systèmes et technologies de l'information, doivent être mis en œuvre au cours de l'exercice biennal 2012-2013, nous procéderons à un contrôle à l'occasion de la vérification portant sur 2012-2013.</p>

Recommandation	Échéance suggérée	Réponse de la Direction	Commentaires du Commissaire aux comptes
<p>remboursées par catégories de programmes ou de projets;</p> <p>b.3 les dépenses d'appui non remboursées représentées par la différence entre les taux approuvés appliqués aux dépenses d'appui technique et aux dépenses d'appui aux projets et les remboursements réels;</p> <p>b.4 les dépenses d'appui non remboursées représentées par la différence entre les recettes budgétées au titre des dépenses d'appui et les remboursements réels par mode de recouvrement (imputation d'un taux forfaitaire, imputation directe au programme ou au projet ou une combinaison des deux).</p> <p>c) afin de présenter équitablement les dépenses d'appui réellement engagées au titre du Programme ordinaire, d'étudier la manière de publier les dépenses d'appui aux projets financés par les donateurs qui n'ont pas été remboursées et qui ont été intégrées dans le Programme ordinaire et comment elles ont été calculées.</p> <p>d) conformément au principe d'alignement raisonnable des dépenses d'appui aux projets et programmes de terrain telles qu'elles ont été réellement</p>		<p>progressivement introduite depuis 2012 afin: a) de recouvrer les coûts variables indirects des services fournis en relation avec le recrutement et la gestion du personnel des projets lorsque des taux inférieurs aux taux plafonds ont été appliqués aux dépenses d'appui aux projets; et b) d'améliorer le recouvrement des coûts pour des catégories de coûts variables indirects qui avaient été en grande partie exclues de la politique de la FAO en matière de remboursement des dépenses d'appui, mais qui étaient normalement recouvrées par d'autres organismes des Nations Unies.</p> <p>Un rapport complet sur tous les aspects de la politique en matière de remboursement des dépenses d'appui sera présenté au Comité financier durant l'exercice biennal 2012-2013, ce qui pourrait améliorer encore le recouvrement des coûts.</p>	

Recommandation	Échéance suggérée	Réponse de la Direction	Commentaires du Commissaire aux comptes
<p>engagées sur les remboursements au titre des projets financés par les donateurs, et afin d'établir précisément le niveau raisonnable des remboursements des dépenses d'appui technique:</p> <p>d.1 de définir les cas où le remboursement est possible ou non; et</p> <p>d.2 d'établir dans quelle mesure l'Organisation souhaite recouvrer les coûts de l'appui technique.</p>			
<p>Recommandation 9. Gestion des biens et responsabilité relative aux biens durables</p>			
<p>Nous recommandons qu'un formulaire de gestion des biens soit rempli par tout fonctionnaire à qui est confié un bien et que la liste des biens au nom de la division ne soit utilisée que pour des équipements communs tels que des imprimantes, des photocopieuses ou des ordinateurs portables (partagés). Nous recommandons également que les fonctionnaires soient invités à obtenir une autorisation de sortie lorsqu'ils emportent un bien hors des locaux.</p>	2010	<p>L'examen des procédures opératoires se rapportant à la gestion des immobilisations est l'un des volets du projet IPSAS, et la recommandation relative aux responsabilités concernant les biens durables sera prise en compte dans le cadre de celui-ci. L'une des sections du Manuel en cours de révision définit le rôle et les responsabilités qui incombent au fonctionnaire qui a la garde d'un bien. La section révisée devrait entrer en vigueur au 31 décembre 2012.</p> <p>S'agissant de la délivrance d'autorisations de sortie, le Service de la sécurité examinera la faisabilité des nouvelles procédures préconisées dans cette recommandation en tenant compte de leur coût de mise en œuvre.</p>	<p>Dans la perspective de l'examen d'ensemble des procédures préconisées en application des normes IPSAS, une vérification sera entreprise dès que les lignes directrices et procédures en question prévues dans le cadre du projet IPSAS seront signalées comme achevées.</p> <p>Dans l'intervalle, lors des vérifications que nous avons réalisées au cours de l'exercice actuel, nous avons constaté que certains bureaux (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, Myanmar) continuaient de confier des biens à des fonctionnaires sans remplir le formulaire de gestion des biens.</p>

Recommandation	Échéance suggérée	Réponse de la Direction	Commentaires du Commissaire aux comptes
Recommandation 10. Biens durables et biens non durables			
<p>Nous recommandons à l'Organisation de réviser ses politiques et procédures de comptabilisation des biens durables et de s'assurer que la méthode d'évaluation utilisée pour comptabiliser les biens durables en tant qu'achats et stocks est cohérente.</p>	2010	<p>Comme l'a noté le Commissaire aux comptes dans son rapport (par. 124), l'Organisation a confirmé que dans le cadre de l'examen d'ensemble des changements à apporter aux procédures en application des normes IPSAS, elle examinera et mettra en œuvre des procédures nouvelles et révisées pour recenser et comptabiliser les biens, les installations et le matériel, et améliorer la présentation et la publication des états financiers. Les nouvelles politiques et procédures seront appliquées conformément au calendrier de déploiement du système mondial de gestion des ressources.</p>	<p>Dans la perspective de l'examen d'ensemble des procédures préconisées en application des normes IPSAS, une vérification sera entreprise dès que les lignes directrices et procédures en question prévues dans le cadre du projet IPSAS seront signalées comme achevées.</p> <p>Dans l'intervalle, lors des vérifications que nous avons réalisées au cours de l'exercice actuel, nous avons de nouveau constaté des problèmes de comptabilisation de biens durables dans le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (RAP), au Myanmar et à Sri Lanka.</p>
Recommandation 11. Rapport de fin d'exercice sur les immobilisations			
<p>Nous constatons que l'Organisation révisé ses procédures et politiques de gestion des immobilisations dans le cadre du projet IPSAS et nous lui recommandons d'inclure dans la nouvelle politique des dispositions concernant la soumission des rapports YEAR par les bureaux hors Siège, notamment le calendrier de soumission, le contrôle de la soumission ainsi que la vérification et</p>	2011-2012	<p>L'Organisation approuve la recommandation et, comme l'a noté le Commissaire aux comptes dans son rapport (par. 130 et 131), il sera nécessaire d'apporter d'importantes modifications et améliorations aux procédures existantes afin que la comptabilisation des biens, des installations et du matériel soit conforme aux normes IPSAS. Le processus YEAR sera plus simple et plus rapide grâce aux nouveaux processus et aux nouvelles procédures de gestion des immobilisations qui doivent être mis en place dans le cadre du système mondial de gestion des ressources. En outre, dans le cadre</p>	<p>Dans la perspective de l'examen d'ensemble des procédures préconisées en application des normes IPSAS, une vérification sera entreprise dès que les politiques et procédures en question prévues dans le cadre du projet IPSAS auront été mises en place.</p> <p>Dans l'intervalle, lors des vérifications que nous avons réalisées au cours de</p>

Recommandation	Échéance suggérée	Réponse de la Direction	Commentaires du Commissaire aux comptes
l'harmonisation immédiates des registres d'inventaire des biens de l'Organisation.		du déploiement de ce système, un inventaire et une vérification des immobilisations seront réalisés.	l'exercice actuel, nous avons de nouveau constaté des problèmes dans le rapport YEAR du Myanmar et du Bureau régional pour l'Afrique.
IMPORTANTE			
Recommandation 12. Avances hors Siège – Avances consenties aux fonctionnaires pour paiement d'impôts			
Nous avons été informés des améliorations apportées aux politiques liées au remboursement des avances pour paiement d'impôts. Cependant, nous recommandons de nouveau que l'Organisation, par l'intermédiaire de son bureau de liaison de Washington, exige l'application stricte de la remise des déclarations d'impôts dans les délais fixés dans la circulaire administrative AC2010/08 afin que les versements anticipés soient rapidement régularisés et que les avances excédentaires soient immédiatement remboursées par les fonctionnaires.	2012	<p>Le Commissaire aux comptes (par. 132) a reconnu les améliorations déjà apportées aux politiques relatives au remboursement des avances pour paiement d'impôts et encourage l'Organisation à appliquer lesdites politiques. La Division des finances continuera de travailler en ce sens en coopération avec le Bureau de liaison pour l'Amérique du Nord.</p> <p>Compte tenu du satisfecit exprimé par le Commissaire aux comptes au sujet des procédures actuelles de remboursement, dans les délais, des avances pour paiement d'impôts, nous proposons que la mise en œuvre de cette recommandation soit considérée comme achevée au 31 décembre 2010.</p>	La mise en œuvre de cette recommandation peut être considérée comme achevée.
Recommandation 13. Avances hors siège – Avances aux consultants			
Nous soulignons l'importance d'un suivi intensif et d'une régularisation dans les délais du remboursement des avances, notamment celles qui n'ont pas été régularisées après le délai prescrit, sachant que les avances versées aux comptes opérationnels en	2012	<p>Le Commissaire aux comptes (par. 140) note que la FAO veille en général à ce que les avances hors siège soient régularisées dans les délais fixés, à la fin de l'année ou de toute autre période, et que l'Organisation s'emploie à poursuivre dans cette voie.</p> <p>Il est par ailleurs observé que le pays (la République</p>	La mise en œuvre de cette recommandation peut être considérée comme achevée.

Recommandation	Échéance suggérée	Réponse de la Direction	Commentaires du Commissaire aux comptes
<p>espèces ne devraient pas dépasser le plafond fixé par la DGP064 afin de ne pas constituer une charge excessive pour les consultants et permettre une régularisation immédiate desdites avances.</p>		<p>démocratique du Congo) où la plupart des retards de remboursement s'étaient produits connaissait des difficultés opérationnelles importantes, notamment l'absence d'un système bancaire dans certaines régions et le manque d'infrastructures adéquates pour acheminer les documents de lieux éloignés vers le bureau de la FAO. L'Organisation a remédié au problème du niveau des avances en cours dans ce pays.</p> <p>Compte tenu du satisfecit exprimé par le Commissaire aux comptes au sujet des procédures actuelles de remboursement des avances dans les délais, nous proposons que la mise en œuvre de cette recommandation soit considérée comme achevée au 31 décembre 2010.</p>	
<p>Recommandation 15. Revenu différé au titre du Programme de coopération technique</p>			
<p>Nous recommandons à l'Organisation d'exécuter les projets du PCT selon les dispositions de l'article 4.3 du Règlement financier, notamment en ce qui concerne l'annulation des crédits non utilisés à la clôture de l'exercice financier pour lequel des crédits ont été ouverts afin que la programmation et l'exécution des activités de projet correspondent aux budgets et aux crédits qui leur ont été affectés pour l'année ou l'exercice en cours.</p>	<p>2012</p>	<p>L'Organisation estime que les projets du PCT sont mis en œuvre conformément à l'article 4.3 du Règlement financier.</p> <p>La pratique du flux-retour a été entérinée par le Comité financier et le Conseil en 1980 pour veiller à la pleine utilisation des ressources correspondant aux ouvertures de crédits approuvées par la Conférence au titre au PCT. L'Organisation y a eu recours régulièrement depuis, et la poursuite de cette pratique a été approuvée récemment par le Comité financier, à sa cent vingt-huitième session, en juillet 2009.</p>	<p>La mise en œuvre de cette recommandation peut être considérée comme achevée.</p>

Recommandation	Échéance suggérée	Réponse de la Direction	Commentaires du Commissaire aux comptes
Recommandation 16. Actifs en couverture			
<p>Nous recommandons à l'Organisation d'envisager de créer un fonds fiduciaire pour conserver les placements à long terme et les paiements anticipés réalisés au titre des indemnités pour cessation de service, afin de les comptabiliser comme actifs de couverture dans le cadre des efforts déployés en vue d'être pleinement conforme aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).</p>	2012	<p>Comme l'a noté le Commissaire aux comptes dans son rapport (par. 158), la recommandation visant à créer un fonds fiduciaire pour conserver ces actifs placés sera examinée dans le contexte de la mise en œuvre des normes IPSAS.</p>	<p>Nous examinerons l'application de cette recommandation dans le contexte de la mise en œuvre des normes IPSAS, et vérifierons la suite donnée aux préconisations dès que ce processus aura été signalé comme achevé.</p>
Recommandation 17. Achats – Pénalités pour retard de livraison			
<p>Nous recommandons qu'un suivi strict des livraisons soit assuré par les responsables du budget, qui doivent demander, le cas échéant, l'application des pénalités prévues et leur déduction de la somme due.</p>	À partir de 2011	<p>L'Organisation est d'accord sur le fait que le suivi des livraisons doit être assuré par les responsables du budget et que ceux-ci doivent formuler, selon que de besoin, des recommandations quant à l'application de pénalités fixées contractuellement pour retard de livraison. Pour autant, la décision finale d'imposer des pénalités relève de l'acheteur et du Fonctionnaire autorisé, afin que tous les facteurs, et en particulier les circonstances atténuantes ou les obligations contractuelles, soient pris en compte.</p> <p>Pour donner suite à cette recommandation, l'Organisation rédigera et communiquera des directives à l'intention des responsables du budget leur rappelant leurs responsabilités en matière de suivi des livraisons et des procédures relatives à l'application des pénalités.</p>	<p>La suite donnée par l'Organisation sera évaluée à l'occasion des vérifications menées au cours de l'exercice biennal 2012-2013.</p>

Recommandation	Échéance suggérée	Réponse de la Direction	Commentaires du Commissaire aux comptes
MÉRITE ATTENTION			
Recommandation 18. Voyage – Annulations de billets			
<p>Nous recommandons à l'Organisation de définir une politique qui rendrait le voyageur responsable du prix du billet, de la taxe sur l'excédent de bagage et des frais d'annulation lorsqu'il est à l'origine de ces frais sans motif valable. L'Organisation a fait savoir qu'elle examinerait l'incidence d'une telle politique au regard du Règlement du personnel. Parallèlement, une stratégie de communication sera conduite pour sensibiliser les responsables du budget et les personnes qui approuvent les frais d'annulation au coût que représente l'annulation et à la nécessité d'en déterminer les causes.</p>	2012	<p>Une politique imputant au voyageur les frais d'annulation a été appliquée, et les renseignements correspondants ont été communiqués aux responsables du budget au cas par cas.</p>	<p>La mise en œuvre de cette recommandation peut être considérée comme achevée.</p>
Recommandation 19. Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement			
<p>Nous recommandons à l'Organisation de poursuivre l'élaboration de lignes directrices pour le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement, qui indiqueront le montant maximum des avances qui peuvent être affectées à un projet spécifique et la période pendant laquelle l'avance devra être remboursée.</p>	2012	<p>Les lignes directrices relatives à la gestion du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement ont été approuvées par le Directeur de la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation, fin novembre 2011, en vue de leur utilisation immédiate.</p> <p>Ces lignes directrices ont été transposées dans une procédure interne de gouvernance et de gestion du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement. La version finale sera soumise au Groupe de travail</p>	<p>La suite donnée par l'Organisation sera évaluée à l'occasion des vérifications menées au cours de l'exercice biennal 2012-2013.</p>

Recommandation	Échéance suggérée	Réponse de la Direction	Commentaires du Commissaire aux comptes
		interdépartemental pour examen début septembre et intégrera les recommandations du Commissaire aux comptes.	
EXERCICE BIENNAL 2008-2009 - VÉRIFICATION DES COMPTES DES BUREAUX DÉCENTRALISÉS			
FONDAMENTALE			
Recommandation 20. Contrôles budgétaires – Programme ordinaire (Bureau régional pour l'Afrique)			
<p>Nous recommandons au Bureau régional pour l'Afrique d'appliquer plus strictement la règle qui consiste à obtenir l'approbation d'OSP avant de procéder à des engagements ou des dépenses exigeant des virements de crédits supérieurs à 100 000 USD au niveau programme, et à 20 000 USD au niveau chapitre/attributaire. Les demandes de virement du Bureau régional pour l'Afrique, qui peuvent être incluses dans le rapport périodique sur l'exécution du budget, doivent préciser les montants à transférer, les sources de l'allocation (dans le cas des virements entre programmes ou chapitres), et les motifs du virement.</p> <p>Nous encourageons aussi le Bureau régional pour l'Afrique à intervenir uniquement dans la limite de l'allocation institutionnelle fournie conformément au PTB.</p>	2010	Le Bureau régional pour l'Afrique s'assurera que ses opérations se déroulent dans la limite des crédits attribués et communiqués au moyen du rapport périodique sur l'exécution du budget, conformément au PTB, et en veillant à obtenir des autorisations écrites d'OSP avant d'engager des dépenses.	Cette observation a également été faite au cours de la vérification réalisée lors de l'exercice biennal 2010-2011. La suite donnée par le Bureau régional pour l'Afrique sera contrôlée au cours de la vérification qui sera effectuée lors de l'exercice biennal 2012-2013.

Recommandation	Échéance suggérée	Réponse de la Direction	Commentaires du Commissaire aux comptes
Recommandation 21. Contrôles budgétaires – Projets (Bureau régional pour l'Afrique)			
<p>Nous recommandons, et le Bureau régional pour l'Afrique en convient, que les responsables du budget s'efforcent de respecter les limites budgétaires approuvées pour les projets du PCT et, dans le cas des projets réalisés au titre des fonds fiduciaires, de ne pas dépasser le montant de liquidités reçu du donateur.</p> <p>Pour s'assurer que les fonds sont disponibles pour un projet avant de procéder à des engagements de dépenses, le responsable du budget devrait se servir d'une feuille de calcul en dehors des systèmes existants. Il pourrait ainsi contrôler le solde des fonds et les liquidités disponibles, en attendant que soit mise en place dans le système une fonction de contrôle empêchant les dépassements budgétaires.</p> <p>Lorsque le solde des liquidités est bas et qu'il faut obtenir des liquidités supplémentaires auprès du donateur dans les conditions prévues dans l'accord de projet, le responsable du budget doit rapidement envoyer une demande d'appel de fonds à la Sous-Division de la comptabilité des projets</p>	2010	<p>Le Bureau régional pour l'Afrique accepte la recommandation et note que la nouvelle Unité de la coordination du programme est chargée de ces questions et suit de près les programmes et les projets ainsi que les budgets associés en respectant les préconisations du Commissaire aux comptes.</p> <p>Certaines Représentations de la FAO utilisent déjà le système de suivi pour contrôler le budget de leurs projets. À la suite des formations effectuées au centre de traitement à la fin du dernier exercice biennal, le Bureau régional pour l'Afrique travaille maintenant en étroite collaboration avec d'autres Représentations de la FAO afin de mettre le système de suivi en place.</p> <p>La nouvelle solution de terrain qui doit être déployée en 2013 dans le cadre du programme relatif au système mondial de gestion des ressources fournira des informations complètes et actualisées sur les engagements locaux, facilitant ainsi le contrôle du budget et des soldes de trésorerie, et permettant d'effectuer les appels de fonds au moment opportun.</p> <p>On note en outre que l'outil de suivi « Réseau d'appui au programme de terrain » disponible dans le Système d'information sur la gestion du Programme de terrain (FPMIS) comprend, entre autres éléments de suivi spécifiques, une fonction visant à attirer l'attention du responsable du budget lorsqu'un appel de fonds est nécessaire; FPMIS envoie également des messages de déclenchement dans ce cas.</p>	<p>Cette observation a également été faite au cours de la vérification réalisée lors de l'exercice biennal 2010-2011.</p> <p>La suite donnée par le Bureau régional pour l'Afrique sera contrôlée au cours de la vérification qui sera effectuée lors de l'exercice biennal 2012-2013.</p>

Recommandation	Échéance suggérée	Réponse de la Direction	Commentaires du Commissaire aux comptes
(Division des finances) et présenter un budget révisé pour approbation par le donateur afin de faire en sorte que les projets réalisés au titre des fonds fiduciaires ne présentent pas de soldes négatifs.			
Recommandation 22. Biens durables			
Nous recommandons i) d'examiner plus rigoureusement les opérations comptables; ii) d'harmoniser et d'actualiser périodiquement les registres d'inventaire entre les bureaux décentralisés et le Siège et iii) d'établir et de soumettre les registres ADM 41 et ADM 83 dans les délais.	2010	L'Organisation approuve la recommandation, et confirme que tous ces processus sont compris dans le champ d'application du programme relatif au système mondial de gestion des ressources. L'automatisation de la procédure de gestion des immobilisations permettra de se passer des registres ADM 41 et ADM 83 pour les bureaux décentralisés, simplifiera et accélérera l'inventaire et le rapprochement, et permettra un contrôle et un suivi accrus des transactions.	Dans la perspective de l'examen d'ensemble des procédures préconisées en application des normes IPSAS, une vérification sera entreprise dès que les lignes directrices et procédures en question prévues dans le cadre du projet IPSAS auront été signalées comme achevées.
Recommandation 24. Versements anticipés (Bureau régional pour l'Afrique)			
Nous nous félicitons des efforts consentis par l'Organisation pour empêcher l'accumulation et réduire le nombre des avances non remboursables, mais nous estimons que les bureaux concernés devraient coordonner leur action avec le Service des ressources humaines et le Service des demandes de remboursement de frais de voyage (Budapest) en ce qui concerne le suivi et la collecte des avances auprès d'anciens consultants ayant déjà reçu l'intégralité de leurs	2011	Comme l'a noté le Commissaire aux comptes dans son rapport (par. 207) des procédures sont déjà en place pour ne payer l'intégralité des honoraires des consultants que lorsque les avances sont remboursées. Le paiement n'est effectué par l'unité chargée de gérer les comptes créditeurs que lorsqu'il a été validé par l'unité des voyages du CSC. Le suivi des avances non remboursées est assuré par le Bureau régional pour l'Afrique, le responsable du budget et l'unité de CSF chargée de gérer les comptes débiteurs.	La mise en œuvre de cette recommandation peut être considérée comme achevée.

Recommandation	Échéance suggérée	Réponse de la Direction	Commentaires du Commissaire aux comptes
honoraires. Nous recommandons également à l'Organisation d'inclure dans le mandat du consultant une clause exigeant la présentation d'une demande de remboursement de frais de voyage ainsi que le remboursement des avances au titre des voyages avant le paiement final des honoraires.			
Recommandation 25. Gestion des projets – Retards dans les rapports de fin de projet et la clôture des projets			
Nous répétons que tout doit être fait pour que les délais d'exécution et d'achèvement des projets soient respectés.	2011	<p>L'Organisation approuve la recommandation, reconnaissant les difficultés que posent les retards de clôture des projets (voir les commentaires relatifs à la recommandation 7 ci-dessus).</p> <p>Le Groupe des rapports (Département de la coopération technique) a collaboré étroitement avec l'équipe FPMIS et les responsables du budget pour réduire le plus possible les délais de clôture opérationnelle des projets. Depuis le dernier rapport intérimaire, trois consultants ont été recrutés dans le Groupe des rapports (Service des opérations et de la mobilisation de ressources), qui s'emploie à en sélectionner un quatrième. Avec l'arrivée de ces nouveaux collaborateurs, la capacité du Groupe a augmenté considérablement, et l'on s'attend à ce que les retards dans l'établissement des rapports de fin de projet diminuent.</p> <p>En outre, les versions révisées des trois premières phases du cycle des projets ont été publiées et les lignes directrices des phases 4, 5 et 6 le seront prochainement. Y sont décrits les formats normalisés des rapports, notamment la portée et l'objet principal de ces derniers,</p>	La suite donnée par l'Organisation sera évaluée à l'occasion des vérifications menées au cours de l'exercice biennal 2012-2013.

Recommandation	Échéance suggérée	Réponse de la Direction	Commentaires du Commissaire aux comptes
		<p>ainsi que les outils d'assurance qualité disponibles dans FPMIS, lesquels s'accompagnent de feuilles de résultats sur la pertinence, les réalisations, la mise en œuvre et la durabilité.</p> <p>En utilisant ces feuilles pour actualiser les données de suivi et d'évaluation des résultats dans le système, le responsable du budget et l'équipe spéciale du projet simplifieront la production des rapports et allégeront la charge de travail du personnel. L'établissement des rapports sera ainsi rationalisé; il sera axé sur les résultats et facilitera l'analyse. Ces évolutions permettront d'accélérer la clôture des projets.</p>	

Examen et évaluation du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement

Recommandation	Échéance suggérée	Réponse de la Direction	Commentaires du Commissaire aux comptes
Recommandation 1. Lignes directrices relatives à la gouvernance et la gestion du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement			
<p>Prendre immédiatement des mesures pour la publication de « Lignes directrices relatives à la gouvernance et la gestion du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement », lesquelles devraient préciser les éléments suivants:</p> <p>a) le montant maximal par projet des avances de caisse du Fonds spécial;</p> <p>b) les délais dans lesquels les avances du Fonds spécial devraient être remboursées une fois encaissées les contributions des donateurs;</p> <p>c) des critères précis pour définir les situations d'urgence admissibles à un financement du Fonds spécial, en se fondant sur ceux énoncés dans le document de 2005 du Comité du Programme de terrain intitulé « A new approach for the designation of TCE operational responsibility »;</p> <p>d) le fait qu'un cadre logique devrait s'appliquer à tous les projets, quel qu'en soit le coût, en tant qu'outil exemplaire pour la planification, le</p>	2012	<p>Les lignes directrices relatives à la gestion du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement ont été approuvées par le Directeur de la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation, fin novembre 2011, en vue de leur utilisation immédiate.</p> <p>Ces lignes directrices ont été transposées dans une procédure interne de gouvernance et de gestion du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement. La version finale sera soumise au Groupe de travail interdépartemental pour examen début septembre et intégrera les recommandations du Commissaire aux comptes.</p>	La suite donnée par l'Organisation sera évaluée à l'occasion des vérifications menées au cours de l'exercice biennal 2012-2013.

Recommandation	Échéance suggérée	Réponse de la Direction	Commentaires du Commissaire aux comptes
suivi et d'établissement de rapports.			
Recommandation 2. Cadre logique des projets du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement			
S'assurer qu'un cadre logique soit établi pour tous les projets financés par le Fonds spécial, quel qu'en soit le coût, et intégré à la documentation de projet, conformément au Manuel d'instructions sur la planification et le suivi intégrés axés sur les résultats, afin de faciliter l'examen et le suivi des projets d'intervention d'urgence.	2012	<p>Les projets financés par le Fonds spécial suivent la Circulaire du Programme de terrain de la FAO sur le format du document de projet type, publiée en mars 2007. Le cadre logique est obligatoire pour tous les projets d'urgence dont le budget excède 500 000 USD.</p> <p>La Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation suit à présent de près les projets du Fonds spécial, afin de s'assurer que tous les projets dotés d'un budget supérieur à 500 000 USD comprennent un cadre logique. L'utilisation d'un cadre logique simple et normalisé sera également encouragée pour les projets associés à un budget moins important. Cette préconisation sera incluse dans la procédure qui doit être prochainement publiée et à laquelle il est fait référence dans la recommandation 1 ci-dessus.</p>	La suite donnée par l'Organisation sera évaluée à l'occasion des vérifications menées au cours de l'exercice biennal 2012-2013.
Recommandation 3. Mécanismes d'établissement de rapports relatifs au fonds auto-renouvelable			
Améliorer le mécanisme d'établissement de rapports pour la Direction de la FAO, les donateurs individuels et les autres parties prenantes, en tenant compte du fait que chaque mission financée par le fonds auto-renouvelable du Fonds spécial (OSRO/GLO/402/MUL et OSRO/GLO/403/MUL) supporte des coûts. Il serait très utile, tant pour les donateurs que pour les évaluateurs des	2012	<p>En janvier 2012, la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation et la Division des finances ont mis en place deux nouveaux projets pour remplacer les missions OSRO/GLO/402/MUL et OSRO/GLO/403/MUL et donner suite à ces recommandations.</p> <p>Toute allocation de crédits au titre du Fonds spécial est dorénavant enregistrée en regard d'une activité subsidiaire particulière dans le cadre des projets SFER/GLO/001/MUL et SFER/GLO/002/MUL.</p>	La mise en œuvre de cette recommandation peut être considérée comme achevée.

Recommandation	Échéance suggérée	Réponse de la Direction	Commentaires du Commissaire aux comptes
projets, que soient établis des rapports plus détaillés sur l'utilisation des fonds, permettant d'apprécier chaque mission, notamment par le biais d'une analyse coûts-avantages.			
Recommandation 4. Critères d'affectation des ressources relevant du fonds auto-renouvelable			
Fixer des critères clairs concernant les affectations relevant du fonds auto-renouvelable, lesquels seraient adoptés en tant que politiques officielles dans les lignes directrices proposées pour la gouvernance et la gestion du Fonds spécial.	2012	Cette préconisation a été prise en compte dans le cadre des lignes directrices mentionnées plus haut, dans la recommandation 1.	La suite donnée par l'Organisation sera évaluée à l'occasion des vérifications menées au cours de l'exercice biennal 2012-2013.
Recommandation 5. Informations supplémentaires sur la gestion axée sur les résultats à fournir dans FPMIS			
Intégrer aux informations fournies par le FPMIS des données sur les produits, services et activités de projets spécifiques qui sont planifiés, au titre du Cadre stratégique, de sorte à apporter une valeur ajoutée aux informations de projet du FPMIS, aux fins de l'établissement des rapports pour l'Organisation et les donateurs, et d'y appliquer une méthode de gestion axée sur les résultats.	2012	Les crédits alloués et les projets financés par le Fonds spécial suivent les mécanismes FPMIS existants, qui relient le projet au cadre stratégique de la FAO.	La mise en œuvre de cette recommandation peut être considérée comme achevée.

Recommandation	Échéance suggérée	Réponse de la Direction	Commentaires du Commissaire aux comptes
Recommandation 6. Fourniture d'une matrice de gestion axée sur les résultats pour chaque projet			
Inclure dans le FPMIS une matrice de gestion axée sur les résultats afin de fournir suffisamment d'informations sur l'avancement des activités de projet et l'utilisation des fonds.	2012	Il est prévu que l'utilisation systématique de modules de gestion axée sur les résultats pour les projets financés par le Fonds spécial soit effective d'ici à la fin de 2012, comme pour d'autres projets.	La suite donnée par l'Organisation sera évaluée à l'occasion des vérifications menées au cours de l'exercice biennal 2012-2013.
Recommandation 7. Contributions et autres sources de financement du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement			
Poursuivre la campagne actuelle en vue d'obtenir le soutien de plus d'États membres et d'autres donateurs aux programmes d'intervention d'urgence et de redressement de l'Organisation, afin d'atténuer le risque de voir les ressources du Fonds spécial diminuer dans une mesure telle qu'il serait incapable de financer des activités d'intervention d'urgence en cas de catastrophes majeures.	2012	Dans le cadre de ses activités en cours, la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation cherche à développer ses échanges avec ses donateurs pour garantir un financement adéquat du Fonds spécial.	La mise en œuvre de cette recommandation peut être considérée comme achevée.
Recommandation 8. Contributions et autres sources de financement du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement			
Élargir l'assise de donateurs et les encourager à apporter des contributions directes au Fonds spécial, en particulier aux fins de l'évaluation des besoins, de la coordination et de la formulation de programmes; et se concerter avec eux pour qu'ils transfèrent vers le Fonds spécial les soldes non dépensés des projets achevés et clôturés financés à partir de ressources extrabudgétaires.	2012	Voir les commentaires relatifs à la recommandation 7.	La mise en œuvre de cette recommandation peut être considérée comme achevée.

Annexe I – Examen des accords avec les pays hôtes

À la session de mai 2012 du Comité financier, le Bureau de l'appui à la décentralisation a rendu compte aux Membres de l'examen exhaustif et de la renégociation des accords avec les pays hôtes des représentations de la FAO, notamment des contributions en espèces des gouvernements hôtes, sur la base du classement des pays par revenu (indice de la Banque mondiale).

L'examen a débuté immédiatement après la réunion de mai 2012. Un groupe initial de 19 pays a été sélectionné en fonction de deux critères: a) absence d'arriérés de contributions de contrepartie en espèces versées par les gouvernements pour couvrir les dépenses de fonctionnement des Représentations de la FAO, telles qu'énoncées dans l'accord permanent, et b) présence d'un Représentant attiré de la FAO dans le pays. On trouvera à l'Annexe II la liste des pays retenus.

Une lettre type a été rédigée tout en prévoyant certaines adaptations selon la situation particulière du pays concerné. Elle s'accompagnait d'un exemplaire du nouvel accord type établi en collaboration avec le Bureau des affaires juridiques et de l'éthique de la FAO. L'accord comprend le cadre juridique régissant la présence de la FAO dans le pays et une annexe stipulant les contributions en espèces et en nature du gouvernement hôte destinées à financer le fonctionnement du bureau. En particulier, sur la base du classement des pays selon l'indice de la Banque mondiale, les contributions minimales que demande la FAO sont les suivantes:

- Les pays classés parmi les pays à « faible revenu » doivent fournir à titre gratuit des locaux conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle.
- Les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure doivent au minimum mettre gracieusement à disposition des locaux conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle ainsi que des agents chargés de la logistique (chauffeurs, gardes).
- Les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure doivent fournir, en plus des locaux et des agents chargés de la logistique, une contribution annuelle en espèces.

Dans le cas où, dans le cadre de l'accord permanent, le pays verse déjà une contribution en espèces, le niveau de celle-ci constitue la base des renégociations menées avec le gouvernement et le montant minimal (actualisé) dont le pays hôte doit s'acquitter.

La lettre est envoyée au Représentant de la FAO de chacun des 19 pays, avec pour objectif de leur demander de contacter sans délai la contrepartie gouvernementale concernée en vue de réviser l'accord sur la base des conditions indiquées. La date limite de signature du nouvel accord par les deux parties a été fixée au 31 décembre 2012.

En collaboration avec le Bureau des affaires juridiques et de l'éthique, le Bureau de l'appui à la décentralisation organisera des vidéoconférences avec les Représentants de la FAO concernés, afin de leur donner des indications supplémentaires sur la façon de mener les négociations avec les gouvernements hôtes.

Annexe II – Liste des pays pilotes retenus en vue de la renégociation des accords avec les pays hôtes

- 1) Afghanistan
- 2) Angola
- 3) Bangladesh
- 4) Cambodge
- 5) Tchad
- 6) Congo
- 7) République démocratique du Congo
- 8) Costa Rica
- 9) République dominicaine
- 10) Indonésie
- 11) Jamaïque
- 12) Kenya
- 13) Laos
- 14) Maroc
- 15) Pérou
- 16) Sénégal
- 17) Sri Lanka
- 18) Tanzanie
- 19) Ouganda